

Canada, contribuerait considérablement à les engager à venir au Canada au lieu de se rendre aux États-Unis.

Je n'ai pas besoin de parler des bénéfices généraux qu'en retireraient toutes les classes de la société. Nous savons tous qu'il arrive périodiquement des dépressions résultant du manque de récolte, et l'incapacité où se trouvent par là les cultivateurs de payer les comptes de leurs marchands, et les instruments aratoires qu'ils ont achetés des fabricants. Or, M. l'Orateur, si nous pouvions donner aux cultivateurs l'occasion d'emprunter de l'argent à un taux d'intérêt raisonnable, de n'emprunter que ce dont ils ont besoin, et pour une courte période, ils seraient capables de payer leurs comptes de magasins, et leurs manufacturiers, et ces époques de dépression seraient moins fréquentes qu'elles ne le sont aujourd'hui. De fait, nos chemins de fer, notre navigation à vapeur, et toutes les autres industries de ce pays bénéficieraient considérablement de l'existence d'un pareil système de banques. Et, M. l'Orateur, une grande partie du capital que les capitalistes de notre pays prêtent actuellement aux cultivateurs à des taux d'intérêts exorbitants, serait remboursée, et les hommes riches appliqueraient alors leurs capitaux au développement des grandes richesses naturelles que forment nos forêts, nos terrains miniers et nos pêcheries. On dira peut-être, M. l'Orateur, que cela serait injuste pour nos banques actuelles et pour les commerçants qui sont entrés dans ces institutions, ainsi que pour les sociétés de prêts. On m'a souvent dit, en dehors de cette Chambre, qu'il serait complètement impossible de faire adopter un pareil bill par le parlement du Canada, si grande est l'influence que ces sociétés de prêts exercent sur cette Chambre. Or, M. l'Orateur, je ne crois pas du tout qu'il en soit ainsi. Je crois que nous avons aujourd'hui dans cette Chambre un très grand nombre de membres indépendants;—de fait, je ne crois pas qu'il y ait un seul député qui, comprenant clairement la manière dont on peut assurer ces grands avantages, ne favoriserait pas l'adoption de ce bill. Je demande à la Chambre de donner à ce sujet sa plus grande attention, et, le fonctionnement de ces banques ayant été couronné de succès dans d'autres pays, c'est, je crois, une garantie que si nous nous emparons de la question sérieusement et avec la résolution d'obtenir le même résultat, nous pourrions formuler un bill qui assurera, dans une grande mesure, le but visé par le bill que je me propose de présenter conformément à cette motion.

Quant à nos banques, et à l'effet qu'aurait pour elles l'exécution de ce projet, je ne vois rien qui les empêche d'établir des succursales, ou des banques de cultivateurs, en rapport avec les maisons mères, ce qui favoriserait également le commerce. Ce bill n'a pas pour but de causer du tort à ces banques, mais je crois qu'il aurait au contraire un heureux effet pour elles, et qu'il rendrait leur fonctionnement beaucoup plus sûr qu'il ne l'est aujourd'hui, que nous aurions moins de faillites et moins de pertes à regretter relativement à nos grandes institutions monétaires. Pour ce qui regarde les sociétés de prêts, je crois que les taux énormes d'intérêt qu'elles exigent, sont déraisonnables et injustes. Je ne crois pas bien ou loyal que la législation soit entièrement dans l'intérêt d'une classe de notre société.

Nous savons tous que ces compagnies de prêt ont déclaré des dividendes de 10 à 12 pour 100 pendant un grand nombre d'années; elles ont augmenté leur capital et elles sont devenues immensément riches. On a extorqué cette richesse, M. l'Orateur, à l'industrielle population de ce pays, aux hommes qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, et je crois que le temps est arrivé de faire prévaloir un système plus équitable. Je ne crois pas que l'on puisse invoquer cette objection un seul instant avec justice ou équité. Nous savons que ces compagnies de terres empruntent de l'argent à 4 pour 100 et que les banques de crédit en Europe parviennent avec 1 pour 100 à faire leurs opérations et à payer leurs dépenses, y compris de bons salaires aux gérants et aux employés, et à mettre de côté un demi d'un pour cent

M. ORTON

pour racheter les obligations émises sur ces bons reposant sur des concessions de terrains. Elles acquittent ces bons dans un certain nombre d'années au moyen d'un fonds d'amortissement, et avec un demi d'un pour cent elles peuvent payer tout le montant dans 66 ans. Puisque l'on offre de pareils avantages ailleurs, il n'y a aucune raison pourquoi le gouvernement ne s'efforcerait pas de procurer des avantages semblables au peuple de ce pays.

Il y a une petite difficulté dont je désire vous entretenir. Tant que l'on permettra aux banques d'employer leur propre papier, il résultera toujours une difficulté du fait que les banques accumuleront les billets du gouvernement du Canada et demanderont au gouvernement de les racheter. Mais malgré que leur privilège ait été prolongé de dix ans, je pense que le peuple du Canada pourrait bien payer aux banques, si cela était nécessaire, une juste et raisonnable compensation sur l'abandon de ce privilège, et établir par là un système de banque grâce auquel il n'y aurait en circulation que des billets du gouvernement de la Confédération. Nous savons les inconvénients et les difficultés qui résultent de la circulation des billets de banques des différentes provinces. Nous savons également les pertes auxquelles cela nous entraîne. L'autre jour encore j'ai eu occasion de me servir d'un billet de \$50 de la Banque de la Colombie-Britannique. On m'a informé qu'avant de pouvoir avoir de la monnaie pour ce billet j'aurais à payer 5 pour 100. On ne devrait pas nous contraindre à de telles pertes.

Les hommes d'affaires sont condamnés à subir des pertes presque à chaque jour, parce que les différentes banques mettent en circulation leur propre papier. Je désire appeler l'attention du gouvernement sur cette question, et j'espère qu'on s'en occupera d'une manière sérieuse et prudente.

M. McMULLEN : Je ne puis pas très bien comprendre pourquoi l'honorable député a présenté une motion de cette nature à cette époque particulière de la session. Il me semble que l'honorable député siège si près du premier ministre qu'il a dû en recevoir quelque communication, annonçant que les élections générales approchent. L'honorable député jette les bases du programme qu'il entend exposer à ses commettants. Il est évident que l'honorable député est très désireux de faire quelque chose dans l'intérêt des agronomes. Quant à moi, je veux bien seconder n'importe quel effort dans le but de procurer aux cultivateurs l'avantage d'emprunter de l'argent plus aisément, de même que je veux favoriser tout mouvement pour aider l'industrie agricole. Je dois, cependant, déclarer que je ne comprends pas très bien comment le système proposé pourrait être inauguré avec succès. J'ai bien peur qu'il n'y ait que peu de cultivateurs qui soient disposés à grever leurs terres d'une première hypothèque pour devenir actionnaires d'une banque. Cette banque prêterait de l'argent sans doute, elle ferait des risques, elle subirait des pertes, et ces cultivateurs, qui seraient la force vive de l'institution, seraient inévitablement appelés à rembourser une certaine partie des pertes. Je ne pense pas que l'honorable député soit capable d'induire la population agricole à avoir confiance dans une institution comme celle qu'il propose. Si elle peut être établie et quelle puisse donner de l'argent aux cultivateurs à des taux réduits, je n'y ai aucun objection. J'ai été heureux d'entendre l'honorable député admettre que l'industrie agricole est après tout la principale industrie de ce pays. Il a admis que les affaires vont mal lorsque nous avons de mauvaises récoltes et que rien ne se vend cher. J'ai été très heureux d'entendre cette expression d'opinion, et j'espère qu'elle est conforme au sentiment de tous les honorables députés de l'autre côté de cette Chambre.

Nous savons que, il y a quelque temps, on a fait de grands efforts pour bâtir, encourager et maintenir des manufactures, et que l'on a considérablement négligé les intérêts agricoles. On ne considérait pas, lors de l'établissement de la politique nationale, que les cultivateurs auraient à payer